

# IMPERIAL METALS CORPORATION

## AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Avis aux porteurs de titres – Le 18 mai 2021

Le présent avis a pour but d'aviser les porteurs d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Imperial Metals Corporation (la « **Société** ») d'un placement de droits (les « **droits** ») de la Société (le « **placement de droits** »).

Dans le présent avis, les termes « nous », « nos » et « notre » et des expressions similaires désignent la Société. Dans le présent avis, les termes « vous », « vos » et « votre » et des expressions similaires désignent les actionnaires de la Société.

### 1. Qui peut participer au placement de droits?

Des droits seront émis en faveur des porteurs d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux (17 h, heure du Pacifique) le 28 mai 2021 (la « **date de clôture des registres** »).

### 2. Qui est habilité à recevoir des droits?

Des droits seront émis en faveur des actionnaires inscrits (les « **porteurs admissibles** ») :

- (a) dans chaque province et chaque territoire du Canada;
- (b) aux États-Unis, exception faite des États de l'Arizona, de l'Arkansas, de la Californie, du Minnesota, de l'Ohio et du Wisconsin;

(collectivement, les « **territoires admissibles** »).

Vous serez réputé résider à votre adresse inscrite dans nos registres, à moins que le contraire soit démontré à notre satisfaction.

Le présent avis ne doit pas être considéré comme un placement des droits, et les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des droits ne sont pas offertes aux fins de vente dans un territoire à l'extérieur des territoires admissibles ou à des actionnaires qui résident dans un autre territoire que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** »).

***Les porteurs non admissibles ne recevront pas d'avis d'inscription directe de droits (tel qu'il est indiqué à l'article 6 ci-après), mais recevront une lettre les informant que leurs droits seront détenus par Services aux investisseurs Computershare inc., qui les détiendra à titre d'agent pour le compte de tous ces porteurs non-admissibles. La lettre décrira également la façon dont ils peuvent participer au placement de droits.***

### 3. Combien de droits sont placés?

Nous prévoyons émettre 128 532 674 droits conférant à leurs porteurs le droit de souscrire un total de 12 853 267 actions ordinaires.

#### 4. Combien de droits recevrez-vous?

Chaque porteur admissible recevra un droit pour chaque action ordinaire de la Société qu'il détient à la date de clôture des registres.

#### 5. À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Chaque droit confère à son porteur admissible le droit de souscrire 0,1 action ordinaire au prix de 4,70 \$ par action ordinaire (le « **privilège de souscription de base** ») jusqu'à 14 h (heure du Pacifique) le 25 juin 2021 (l'« **heure d'expiration** »). Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise. Si l'exercice des droits faisait en sorte qu'un titulaire de droits avait le droit de recevoir une fraction d'action ordinaire, le nombre d'actions ordinaires auxquelles le porteur aurait droit serait alors réduit au nombre entier inférieur le plus près d'actions ordinaires.

Les porteurs admissibles qui exerceront tous leurs droits aux termes du privilège de souscription de base auront également le privilège supplémentaire de souscrire proportionnellement des actions ordinaires additionnelles au prix de souscription (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Les actions ordinaires disponibles dans le cadre du privilège de souscription additionnelle seront les actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du placement de droits qui n'auront pas été souscrites et dont le prix n'aura pas été réglé conformément au privilège de souscription de base jusqu'à l'heure d'expiration.

Le porteur admissible qui exerce ses droits doit joindre le paiement par chèque visé, traite bancaire ou mandat libellé en monnaie canadienne à l'ordre de Services aux investisseurs Computershare inc.

#### 6. De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

**Porteurs admissibles inscrits** – Si vous êtes un porteur admissible inscrit d'actions ordinaires, un formulaire de souscription et un relevé délivré par le système d'inscription directe du dépositaire (le « **avis d'inscription directe de droits** ») attestant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres accompagne le présent avis.

**Porteurs admissibles véritables** – Vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque ou d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « **adhérent** ») du système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** ») ou par The Depository Trust Company (« **DTC** »). Le nombre total de droits auxquels tous les porteurs véritables auront droit à la date de clôture des registres sera émis en faveur de la CDS ou de DTC et sera déposé auprès de la CDS ou de DTC après la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur admissible véritable, nous prévoyons que vous recevrez une confirmation du nombre de droits qui seront émis en votre faveur de la part de l'adhérent visé conformément aux pratiques et aux procédures de cet adhérent. La CDS ou DTC sera chargée d'établir et de tenir les inscriptions en compte pour les adhérents détenant des droits.

#### 7. À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur admissible inscrit qui reçoit un avis d'inscription directe de droits, vous devez remplir et remettre votre avis d'inscription directe de droits au plus tard à l'heure d'expiration.

Si vous êtes un porteur admissible véritable, vous devez prendre des dispositions relatives aux exercices, aux transferts ou aux souscriptions de droits par l'intermédiaire de votre adhérent au plus tard à 14 h

(heure du Pacifique) à l'heure d'expiration ou avant si votre adhérent vous le demande. Nous prévoyons que chaque porteur admissible véritable recevra un avis d'exécution de l'émission ou de la souscription, selon le cas, de la part de leur adhérent par l'intermédiaire duquel les droits seront émis conformément aux pratiques et aux politiques de cet adhérent.

#### **8. Quelles sont les étapes à suivre par la suite?**

***Le présent document renferme des renseignements essentiels sur la Société. Vous trouverez plus de détails dans notre notice de placement de droits. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de la Société à l'adresse [www.SEDAR.com](http://www.SEDAR.com) ou visitez le [www.imperialmetals.com](http://www.imperialmetals.com), ou communiquez avec le représentant de votre courtier ou avec Services aux investisseurs Computershare inc. au 1-800-564-6253. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de la Société.***

Le 18 mai 2021

« Brian Kynoch »

Brian Kynoch, ing.

Président,

Imperial Metals Corporation